Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 57 (1919)

Heft: 21

Artikel: Un qui ne s'en fait pas

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-214728

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cilia Jenny à Fourgatset, s'ètâi maryâïe avoué Davî à Tuyau. L'ètâi onna bin brâva dzein, on bocon taborniau. N'è pas lî qu'arâi su einveintâ lo rabot à partadzî lè beliet de banqua. Mâ l'avâi onna granta qualitâ: l'ètâi retso et sa mère l'ètâi morta du grand teimps. L'è por cein que la Jenny l'avâi voliu.

Cllia Jenny l'ètâi onna colonda d'abbayî et lè crouïe leingue preteindant que n'avâi pas adî droumâ tota soletta. Cein ne vo regarde pas, clliau z'affère. Vu pî vo dere que s'ètant maryâ dein lo mâi dè fèvrâ et doû mâ ein aprî, lo Davî l'avâi faliu que parte po la frontière, iô ie revint dein lo mâi de mai et vo séde pas cein que trâove?

Ie porrî vo fère à dèvenâ, à baillî lè clliâ, mà ne vu pas: i'amo mî vo dere tot tsaud cein que l'a trovâ Eh bin! l'a trovâ que sa fenna lâi avâi fé onna felietta que l'avâi dza quieinze dzo.

Cô l'a ètâ ébahyî? L'è lo Davî que n'ein crayâi pas se get. L'étant maryâ du dhî senanne et l'ètâi dza on pére. Ruminâve, comptâve, sè fasâi dau croûïo sang, tant qu'à la fin ie démande à sa fenna:

— Dis-vâi, Jenny! su bin conteint de la felietta, mâ tot parâi? lo compto lâi è pas!

— On bi diàbilio, so repond la Jenny, vouâite: on sè maryâ dein lo mâi de fèvra. Eh bin! Fèvrà, ion; du fèvrà tant qu'à mars, dou; mars, trâi; du mars tant qu'à avri, quatro; avri, cinq; lo mâi d'avri tant qu'à la fin, six; du avri tant qu'à mai, sat; mai, houit, et lo mâi de mai, não. Lè não mâi lâi sant-te, oï âo na?

— Oï! oï? lo compto lâi è, so repond lo poûro David, l'è justo... Mâ tot parâi...!

Marc à Louis.

Enfantine. — L'autre jour, une fillette de cinq ans, qui s'amusait à Montriond, sous la garde d'une bonne, à promener sa poupée en poussette, disparut. On ne la retrouva que deux heures plus tard, au Grand-St-Jean, avec sa poussette:

— Je suis allée montrer la Grenette à ma fille, répondit-elle à sa maman qui l'interrogeait.

La maman n'admit pas la réponse et priva l'enfant du dessert. Mais la fillette a une sœur aînée, huit ans, qui, en cachette, comme la petite fille de Victor Hugo, lui apporta du gâteau.

Mais l'enfant se retournant vers sa maman :

— N'est-ce pas que je ne dois pas en prendre.

LA PROTECTION DU VIGNOBLE

il y a 121 ans.

L'arrêté que voici, datant de 1798, nous a été aimablement conflé par un de nos lecteurs, M. Baudet, à La Croix s. Lutry. Il est intéressant à rappeler, au moment où la question de la protection du vignoble et de nos vins est de nouveau à l'ordre du jour.

Liberté (L. S.) Egalité.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE UNE ET INDIVISIBLE

LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE DU CANTON DU LÉMAN, SIÉGEANTE A LAUSANNE

S'ÉTANT fait représenter les différentes Ordonnances précédemment rendues sur les vins à importer et exporter.

Considérant, que le Canton du Léman récolte des vins pour beaucoup au-delà de sa consommation, et que cette partie importante du produit de son sol, a été jusqu'à ce jour la source principale de son bien être.

Considérant, qu'en entraver le commerce, ce seroit nuire essentiellement à l'agriculture, aux fortunes particulières et à la prospérité de l'Etat, qui n'est dans un bon Gouvernement que le résultat de celle des divers Citoyens.

Arrête ce qui suit :

1º A dater de ce jour, les vins pourront librement sortir, et être exportés par tous les points du Canton du Léman. 2º Les vins étrangers, de quelque qualité et pays qu'ils soyent, pourront de même librement entrer lorsqu'ils seront en bouteille; mais l'importation en est par contre absolument prohibée et défendue, lorsqu'ils seront en pièces, futailles ou tonneaux, sous peine, aux contrevenans, de confiscation entière, dont moitié sera au profit de l'Etat et moitié au profit du Commis des Péages qui en aura fait la saisie.

3º Tous Mandats, Ordonnances et Loix contraires au présent Arrêté sont et demeurent rapnorlés

Le présent Arrêté sera imprimé et affiché dans les lieux accoutumés.

Donné à Lausanne, en la Maison Nationale, le 12 avril 1798.

Monod, président.

Par la chambre administrative.

Panchaud, secrétaire.

Un qui ne s'en fait pas. — L'autre jour, route du Tunnel, un camion lourdement chargé s'enfonce dans une ornière. Une trentaine de citoyens de bonne volonté multiplient leurs efforts pour le dégager. Lorsque, non sans peine, ils y sont parvenus, quelqu'un demande:

Mais le charretier, où est-il donc?
 Et un gamin de répondre aussitôt :

— Il est allé prendre un verre à la pinte. Il a dit comme ça que quand tout serait en ordre on pourrait l'appeler!

SUR LE LÉMAN

O bleu Leman, toujours grand, toujours beau Que sur ta rive au moins j'aie un tombeau! JUSTE OLIVIE

Le regretté Alfred Ceresole, qui fut toujours un ami fidèle du *Conteur*, comme du *Messager boîteux de Berne et Vevey*, écrivit un jour, pour ce dernier, un article sous le titre « Sur le Léman », et ayant pour épigraphe les deux vers, cités ci-dessus, de Juste Olivier. Nous ne pouvons résister au désir d'en rappeler un ou deux passages.



ECTEUR! Vois-tu cette pittoresque embarcation, aux deux grandes voiles blanches, montée par de vigoureux rameurs? C'est une cochère chargée de passagers de différents âges, ainsi que de marchandises diverses: fascines, fruits, œufs, légumes. Elle vient de quitter les rivages de St-Gingolph pour se rendre au bord opposé. Elle porte des Savoyards qui n'en sont pas à leur première traversée.

C'est un mardi matin, Le temps est superbe. Au bruit cadencé des rames et des vieilles chansons, on se rend au marché de Vevey. On espère que la vente sera fructueuse et que le retour du soir se fera sans orage.

A l'ombre d'une de ces voiles, asseyons-nous aussi et, tout en admirant cette grande nappe bleue et les magnifiques draperies de forêts qui s'y baignent au sud, laisse-moi, lecteur, occuper les loisirs de la traversée en te contant, sur Le Léman, ce que tu vas ouïr et qui peut-être l'instruira.

Puis, après la description des diverses rencontres faites au cours de son petit voyage sur le Léman, Alfred Ceresole termine ainsi:

Au moment d'atteindre le port de Vevey, je ne puis m'empêcher de songer, en regardant ces deux rives, suisse et savoyarde, aux contrastes qu'elles offrent à l'observateur.

Sur la rive de Savoie, qui regarde le nord, c'est la nature plutôt abandonnée à elle-même, la poésie rêveuse et inconsciente d'un peuple à l'écart de la fièvre sociale; c'est la vie agricole sans grandes richesses, sans foyer très intense non plus de vie intellectuelle ou industrielle; c'est la dévotion catholique avec ses oratoires, ses indulgences et le silence de ses couvents.

Sur la rive suisse, tournée au soleil du midicest le sol partout utilisé, surveillé, cultivé c'est le travail et l'industrie avec l'agitation l'ordre, l'économie; c'est la réforme avec l'instruction populaire à tous ses degrés; c'est l'vie sociale, mais sans excès de poésie; c'est l'bruit, la lutte pour l'existence, avec le regar tourné non pas en arrière, mais en avant.

Sur la rive gauche, c'est la poésie des âge lointains, recouvrant de lierre et de mousse le toits et les murs; sur la rive droite, c'est l'activité moderne mettant sa lumière et sa propreté partout.

A chacun de ces rivages son cachet! à celu des deux qui serait tenté de s'enorgueillir de ses mérites, il faudrait redire cette parole apos tolique : « Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu? Et s tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu? » A quo le génie chrétien, qui plane sur ces bords, ajouterait comme un écho de paix : « Aimez vou les uns les autres, vous excitant à la charité e aux bonnes œuvres. »

Au moment où nous posons le pied sur le sol veveysan, cette strophe du poète vaudois Albert Richard, chante dans notre cœur:

Asile de la paix, sur ta plage fleurie, Puisse la liberté, gloire de ma patrie, O mon lac, à jamais fixer son vol errant! Et puissé-je moi-même, alors que viendra l'heure Où Dieu m'appellera dans une autre demeure, Te saluer encor de mon regard mourant.

Alfred CERESOLE

Un malin. — Tartempion est affligé d'un femme acariâtre à souhait. Pour l'éviter, il y depuis vingt ans passer ses soirées chez ur vieille amie à lui qui reçoit, le plus aimablement du monde, un petit groupe de bonne connaissances. Dans l'entrefaite, la femme d'Tartempion vient à trépasser. Aussitôt, chacu de conseiller à celui-ci d'épouser l'hôtesse d céans.

— Ah! ça non, par exemple! je ne saurai plus chez qui aller me distraire le soir!

CHANSON DE CONSCRIT

(Patois savoyard).

Qué vol entendré 'na tsanson ? Eh bin, déman, no la diron.

All' étai féte et composâ A la tablé d'on bolonthy. ¹

Lo bolonthy l'a composâ Ein t'nant sa mie à son côté.

Y lui disai : « Fanchon, mon cœur, Vu-te té mariâ avoué mé?

— De mari n' parlein plé ² Pisqu'à la guerra tu t'en vas.

A la guerra n'y verrai pas,
 Votre beauté m'einpâthe.

⁴ Boulanger. ² Plus. ³ M'empêche, me retient.